

Forage aux collines Kékéko

Par Isabelle Jacob, agente de communication

Au cours de l'été, des travaux de forage ont eu lieu aux collines Kékéko pour la Cadillac Mining Corporation. Bien que ce site soit apprécié pour la randonnée pédestre et pour son caractère naturel exceptionnel, les Kékéko se situent également sur la faille de Cadillac, une importante zone de prédilection pour le développement minier.

Avant le début des travaux, la compagnie d'exploration et l'entrepreneur *Forage Mercier* ont consulté la Ville de Rouyn-Noranda et les *Amis des Kékéko* pour convenir de l'emplacement des points de forage. Afin de minimiser les impacts sur l'environnement, les parties ont convenu de forer, entre autres, en bordure du petit chemin Kékéko, là où on n'aurait pas besoin de couper d'arbres.

Un spectacle désolant

Évidemment, les activités de forage ne sont pas passées inaperçues. Les randonneurs qui cherchaient quiétude et beauté furent choqués de découvrir le spectacle offert par de telles opérations, particulièrement en bordure du petit chemin Kékéko. Le forage génère beaucoup d'eau et de boue et plusieurs randonneurs se sont inquiétés des risques que cela pouvait représenter pour le ruisseau situé à proximité.

Malgré l'effort de concertation entrepris par les parties concernées, il n'en demeure pas moins que l'exploration minière est une activité industrielle dont la mise en œuvre se concilie difficilement avec la vocation *éco-touristique* des Kékéko. Ni l'entreprise, ni les randonneurs n'ont apprécié leur expérience.

De réels impacts sur l'environnement

Au début du mois d'août, le CREAT a déposé une plainte au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP), à laquelle la *Direction régionale du Centre de contrôle environnemental* du MDDEP a immédiatement donné suite. Plusieurs inspections ont été effectuées sur le site de forage en bordure du petit chemin Kékéko, lesquelles ont conduit à l'émission de deux avis d'infraction :

1) Avoir effectué des travaux en rive **sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation** auprès du MDDEP, dont la responsabilité incombait à l'entrepreneur ; avoir **occasionné une forte sédimentation** dans le ruisseau suite aux activités de forage.

Le MDDEP exigea l'arrêt immédiat des travaux en cours ainsi que l'application des correctifs nécessaires afin d'éviter le ruissellement des résidus de forage vers le cours d'eau. L'entrepreneur dut également procéder à la remise en état du secteur perturbé.

2) Avoir **rejeté accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement**. L'analyse des échantillons prélevés révéla en effet la présence d'**hydrocarbures** dans le ruisseau en aval de la foreuse. Le MDDEP exigea la récupération immédiate des matières contaminées aux hydrocarbures ainsi que leur élimination dans un lieu autorisé.

Selon le Directeur général de l'*Association de l'Exploration minière du Québec* (AEMQ), M. Jean-Pierre Thomassin, il n'est pas impossible que les hydrocarbures retrouvés dans le ruisseau proviennent d'un acte de vandalisme survenu sur le site de forage dans les jours précédant la visite des employés du MDDEP, et au cours duquel des huiles auraient été volées (une enquête de police est d'ailleurs en cours).

Protéger les collines Kékéko

En 2003, la Ville de Rouyn-Noranda et les *Amis des Kékéko* ont proposé un projet de conservation pour le secteur des collines Kékéko, dont les démarches ont, entre autres, conduit à l'instauration d'un moratoire sur les coupes forestières. Le secteur fait également l'objet d'une « réserve à l'état », ce qui permet de geler l'octroi de nouveaux droits miniers. Cette mesure peut ainsi donner un effet partiel d'aire protégée sur les zones non attribuées aux compagnies minières.

Toutefois, les droits miniers consentis sont toujours en vigueur. L'AEMQ rappelle que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune confirmait à la *Cadillac Mining* que même si le secteur des collines Kékéko est candidat à la conservation, la compagnie était en droit de poursuivre ses travaux sans aucune restriction en respectant les règles usuelles. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'injecter plusieurs millions de dollars en travaux afin d'accroître l'exploration minière dans le secteur Kékéko-Kanasuta. Une nouvelle inquiétante quant à l'avancement du projet de conservation aux Kékéko...

Mince consolation pour les adeptes des Kékéko : jusqu'à présent, les résultats de forage semblent indiquer peu de potentiel minier dans ce secteur. D'autre part, un comité de travail conjoint entre la Direction régionale du MDDEP et la Ville de Rouyn-Noranda travaille actuellement à trouver des solutions qui permettraient de faire avancer le projet de conservation. En attendant de dénouer cette impasse, la nature compte bien reprendre ses droits sur les sites déjà explorés, en lui souhaitant qu'elle puisse les conserver... longtemps.



Photo : Bibiane Racette, CREAT

**Présence de matière en suspension dans l'eau
du ruisseau, en aval de la foreuse**